Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 18 Novembre 1891. No. 6.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LE POÊTE

SONNET

Dieu lui dit : Sois poète et va-t'en par les [plaines,
Va-t'en par la montagne et par les verts [sentiers,
Où j'ai jeté pour toi milles choses sereines,
Pour toi qui m'a compris dans tes rêves [altiers.

Va-t'en, j'évoquerai de douces voix loin- [taines,
Qui parleront d'amour aux muses des hal- [liers,
Et tu t'enivreras du chant pur des fon- [taines,
Dans la brise odorante, aux souffles prin- [tanniers...

Et puis le cœur rempli des appels de la [sève,
Par les grands bois ombreux, aux parfums [enivrants,
Tu t'en iras le soir, quand la lune se lève,

Rêver d'étangs moussus, aux grands nénu- [phars blancs.
Mais sache que partout un mystère se pose,
O poète, la grande Ame de chaque chose !...

J. B. CHATRIAN.

HISTOIRE D'UN PRÊTRE, D'UN GENDARME ET D'UN PORTRAIT

Voici une histoire, plus vraie que vraisemblable, où la Providence du bon Dien se manifeste visiblement par l'intervention d'un de ses ministres ordinaires ici-bas, un bon prêtre.

Le premier acte de ce petit drame se passe en Allemagne, au lendemain de la Terreur ; le second, en France, sous le premier Empire ; le troisième et dernier, pendant la guerre de 1870-71, sur le theâtre de l'invasion. L'imagination n'entre pour rien dans cette modeste trilogie, bien étrange cependant, car tous ceux qui y figurent sont bons et intéressants ; il ne s'y trouve ni traîtres, ni lâches, et les ennemis les plus acharnés, des Allemands et des Français, y font, d'un d'un bout à l'autre, assaut de générosité et de nobles sentiments. Pour comble d'invraisemblance, le dénouement s'opère par un des procédés les plus usés, les plus ridicules des mauvais romans et des gros mélodrames ; un portrait qui sort de terre au moment décisif et qui noie toutes les haines dans des larmes d'attendrissement. Nous n'inventons rien ; nous n'exagérons rien ; c'est de l'histoire pure et simple.

Premier acte.—On est en plein Directoire. Le drame s'ouvre dans un château seigneurial des bords du Rhin, appartenant à un de ces petits princes allemands, alors souverains. L'armée française victorieuse occupe le pays, et le château est devenu le quartier général du commandant en chef et de son état-major. Les rapports du général et son hôte sont d'une courtoisie parfaite. La discipline la plus stricte est imposée au corps d'occupation, et les moindres désordres, les moindres abus de la force contre les personnes ou les choses sont impitoyablement punis.

Le château abrite, depuis quelques années, un prêtre français, l'abbé Tupigny, qui, fuyant les prisons et la Terreur, y a reçu une généreuse hospitalité. En échange des bons procédés de son hôte, il s'est chargé de l'éducation de son fils unique, et il a conquis l'affection du jeune homme et de son père.

En s'installant dans le château, le général et son état-major sont charmés d'y trouver un compatriote aimable, instruit et intelligent. Devant l'étranger, blancs, bleus ou rouges, tous les Français sont frères.

Un matin, grand émoi dans la garnison. Un de nos soldats, jusqu'alors irréprochable, a commis un de ces méfaits qui, en eux-mêmes, ne sont rien, qui ne touchent ni à l'honneur, ni à la probité, mais qui, à l'armée, en temps de guerre, sont suivis de châtiments terribles, parce qu'ils attentent à l'ordre et à la discipline. Le coupable est arrêté, il avoue. La réunion d'un conseil de guerre est imminente, la condamnation certaine ; c'est la mort sans phrase et sans appel.

A cette nouvelle, le cœur sacerdotal et français de l'abbé Tupigny s'émeut. Il donnerait son sang pour sauver son malheureux compatriote. Mais il sait que le général est inflexible, et que son intervention à lui, prêtre émigré, ne pèserait pas d'un fétu dans la balance. Tout à coup, une idée lui monte du cœur à la tête. L'offense a été faite à un Allemand, c'est à un seigneur allemand lui-même qu'il demandera une démarche en faveur du coupable.

Il court, il se jette à ses pieds, pleure, supplie, et le prince touché de ses larmes, va trouver à son tour le commandant français, et réclame de lui, comme faveur personnelle, la grâce du soldat. "Je vous en prie, lui dit-il, ne m'infligez pas le chagrin de voir ce pauvre garçon puni de mort pour un délit commis sur mes terres et contre moi." Et voyant que le général français hésite, il ajoute : "Quoique vainqueur, vous êtes chez moi ; à défaut d'autre droit, laissez moi du moins le droit de grâce."

Devant cette générosité toute française, le vainqueur se déclare vaincu : il accorde la grâce demandée, et il veut que le soldat en reçoive la nouvelle de la bouche même de son sauveur. Généreux jusqu'au bout, le prince cède cette douce mission à l'abbé Tupigny. Le bon prêtre descend à la salle basse du château où le coupable attendait son sort.

"Vous venez me préparer à la mort, monsieur le curé ; soyez le bienvenu. Non, mon ami, répond le prêtre rayonnant de joie ; je viens vous apporter la vie. Vous êtes gracié." Et il tend les bras au soldat ressuscité, qui s'y jette en pleurant,....... Que d'effusions ! quels transports de reconnaissance !—" Je reverrai la France ! J'embrasserai ma mère ! ma vie toute entière ne suffira pas à vous remercier et à vous bénir.— C'est Dieu qu'il faut remercier, mon enfant ; servez le mieux que vous n'avez fait jusqu'ici, et allez reprendre votre rang parmi vos camarades." C'est sur ce tableau touchant que le rideau tombe et que le premier acte s'achève.

Passons au deuxième.

Plusieurs années se sont écoulées.

L'empire a remplacé la République, le Concordat a rouvert aux prêtres émigrés les portes de la France. L'abbé Tupigny a achevé l'éducation de son élève, il a revu sa patrie, sa province natale, et il est revenu curé-archiprêtre de Vervins, dans le département de l'Aisne.

Le presbytère de Vervins trop vaste, est resté affecté en partie au logement de la gendarmerie : caserne par devant, presbytère au fond. Curé et gendarmes vivent en bonne intelligence : il y a tant de rapports entre le prêtre et le soldat, qu'il leur suffit de se rapprocher pour s'entendre.

En sortant de chez lui, l'abbé Tupigny a pris l'habitude d'échanger quelques paroles d'amitié avec les gendarmes.

Un jour, il est frappé de la physionomie d'un nouveau venu dont les traits éveillent un souvenir confus dans son esprit. Il l'aborde, lui tend la main, lui demande familièrement son nom, les campagnes qu'il a faites.

"Je me nomme Blanquinque ; j'ai fait ma première campagne en Allemagne, sous le général ***, j'ai assisté à telle bataille, résidé en tel endroit.

A mesure qu'il parle les souvenirs du prêtre s'éclairent, se précisent, et interrompant le gendarme : "Laissez-moi compléter votre livret, lui dit-il. Vous avez été condamné à mort telle année, en telle château.

Oui, monsieur le curé.—Vous avez été sauvé par un prêtre français qui obtint cette grâce par l'intermédiaire d'un châtelain.—Oui M. le curé, et je lui en serai reconnaissant toute ma vie. —Eh bien, mon ami, ce prêtre, c'est celui qui vous parle ; je vous reconnais parfaitement, et je vois avec bonheur que vous avez tenu votre premesse que vous me fites alors !

Nouvelles effusions, poignées de mains, embrassades ; le curé de Vervins promet à son gendarme, marié et père de famille, de s'occuper de l'éducation, de l'avenir de ses enfants, et le rideau retombe sur cette rencontre providentielle comme la première du prêtre et du soldat.

Reste le dénouement : plus de cinquante ans le séparent des scènes que nous venons de retracer. L'abbé Tupigny est allé depuis longtemps recevoir au ciel la récompense de ses épreuves et de ses vertus. Les petits-fils du gendarme ont remplacé leur père et leur grand'père sur la scène du monde. L'un est médecin, l'autre pharmacien à Vervins, leur ville natale. Le souvenir de l'abbé Tupigny est resté gravé dans leur mémoire et dans leur cœur. Ils parlent de lui et ils gardent précieusement comme une relique un petit portrait par lui légué à leur grand'père.

Ce portrait donné au bon abbé, à son départ d'Allemagne, par le seigneur dont il avait élevé le fils, représentait le jeune prince, et tous y attachaient un grand prix.

L'année 1871, de douloureuse mémoire, a sonné la défaite et le déchirement de la France. Envahie à son tour par les Allemands, notre malheureuse patrie gémit sous le poids de ces implacables vainqueurs. La ville de Vervins, occupée par l'ennemi, est frappée d'une contribution de guerre exorbitante · ruinée par trois mois de guerre et d'invasion, elle n'a plus d'argent, ne sait à quel saint se vouer, et elle attend avec anxiété le sort que lui réserve le Prussien victorieux. Un des petits-fils du gendarme, soupire en pensant à l'abbé Tupigny : "S'il était là, peut-être pourrait-il sauver Vervins, comme il sauva le soldat condamné à mort en Allemagne." Et tout en évoquant cette image, il parcourt d'un œil distrait le journal du matin. Tout à coup, il tressaille un mot a frappé ses yeux, le nom du général ennemi qni commande à Laon ; ce nom ne lui est pas inconnu ; il cherche dans sa mémoire et, se frappant le front : Je ne me trompe pas, c'est bien le nom du seigneur allemand dont l'intervention a sauvé mon grand-père. Ce général est sans doute de la même famille, son proche parent peut-être. Si je tentais une démarche près de lui ? Si j'évoquais le souvenir du passé, peut-être arriverais-je à toucher son cœur ! Et sans autre réflexion, sous l'impulsion d'un ardent patriotisme et d'un pressentiment heureux, il part pour Laon n'emportant que le précieux portrait, relique de l'archi-prêtre de Vervins.

Il arrive à Laon, court au quartier - général allemand, demande à parler au commandant en chef, et comme mot de passe, lui jette le nom de l'abbé Tupigny. A ce nom, le général tressaille.—" Pourquoi évoquez-vous devant moi ce souvenir ? Qu'a-t-il de commun avec l'affaire qui vous amène ? "—Il a été le pasteur vénéré de la ville de Vervins et je suis le petit-fils de celui qu'il a sauvé de la mort. Et voyant l'émotion croissante du général, il lui présente le portrait du jeune prince allemand.

Le général le saisit, longuement, et d'une voix entrecoupée : "C'est bien lui, c'est mon père, ce portrait de sa jeunesse manquait à sa collection de famille, il m'en a plus d'une fois parlé, et je ne croyais pas l'avoir devant les yeux.—Il est à vous, général, si vous daignez l'accepter. En échange du sacrifice de cette relique sacrée du bienfaiteur de ma famille, n'accueillerez-vous pas ma prière pour mes compatriotes ? Votre grand-père a accordé à l'abbé Tupigny la grâce d'un homme : refuserez-vous à la mémoire de ce saint prêtre la grâce d'une ville qui lui fut chère.

Le général prend une plume, écrit rapidement quelques lignes qu'il donne à son officier d'ordonnance ; puis tendant la main au bourgeois de Vervins : J'accepte le traité, dit-il ; retournez chez vous, rassurez vos concitoyens ; dites leur que jusqu'à la fin de l'occupation, je prends sous ma protection la ville où vécut l'homme de Dieu qui éleva mon père.

Il nous semble que cette troisième et dernière narration, plus invraisemblable encore que les autres, dénoue bien notre drame. Je n'ai pas besoin de répéter que tout ce récit est d'une rigoureuse véracité et que le souvenir en est tout vivant encore à Vervins.

Qu'on nous permette, pour finir, d'en tirer deux leçons : c'est d'abord que la Providence est plus habile dramaturge que les écrivains de profession, et qu'en fait de coups de théâtre, elle défie toute concurrence ; c'est ensuite que les prêtres, représentants de Dieu sur la terre, ne servent pas seulement à sauver les âmes, ministère sublime qui prime tous les autres, mais qu'ils savent au besoin sauver les corps, les villes et les empires.

A. DE SÉGUR.

UNE LETTRE

On nous communique la lettre suivante :

Mon cher aimant,

C'est avec un plaisir sans ego que j'a ressu la quenne. Jte persouète que je n'ai pas mi de temps à échapper le sciau d'eau grasse quand on m'a apporté ta lettre car je m'en allais porter à boire aux gorettes avec le respect que je te dois. En effette j'ai parlé à mouman pour me reproduire, a ma répond que oui mais pas avant pâque, j'ai bein du filage à faire ensuite 5 pièces de petit carrotages à faire. Tu wois par là que j'ai besoin de jouer de la patte avec le respect que je te dois Mouman me danne un méquier flambant neuf, 4 bêtes à cornes pi moy, j'ai 8 pistolles. C'pas toute j'ai 15 livre de leine pas un graquia dedans. Tu wois par la que j'ai quecquchose devant moy. En effectte maiquon s'marisse ouf'tu mettras pas les culottes que tavaient quand tes venu, mouman te fait dire ça.

Tu me créras stu veux mais j'ai mégri de 7 livres depuis que mon cœur na pas été chauffé par le quen. J'tassure que le carême vat être maigre ct'année mais quoi faire, à la rwoyure mon cher Josef. Ton Eise incommensurable. Jaublias de te dire que quand même je serais marié j'continuré faire la petite bierre ça nous fera encore quêque sous.

En achevant j'tembrasse à pinsette.

Le Manitoba.

Mercredi, 18 Novembre 1891.

RECTIFICATION

Dans notre dernier numéro, dans l'article " Les élections municipales," il s'est glissé une erreur, au lieu de " huit jours plus tard," dans le premier paragraphe, lisez " quinze jours plus tard."

ILS SONT DECIDES

Il y aura appel du jugement de la Cour Suprême dans la question des écoles ; ainsi l'a décidé le conseil des *sages* qui nous gouverne, MM. Greenway, Smart, McMillan, McLean et Sifton. Une lettre de ce dernier au conseil de ville de Winnipeg, annonce à ce corps que le gouvernement prend à sa charge les frais déjà encourus, et ceux qu'il y aura à encourir.

Nous le répétons, nous n'avons pas peur de la décision du Conseil Privé, nous sommes convaincus que cette décision viendra confirmer nos droits inaliénables, et cela pour nous ne fait pas l'ombre d'un doute. Les ministres de Manitoba le savent bien eux aussi, s'ils se sont donnés la peine de lire seulement les jugements élaborés des juges Ritchie et Patterson. Le juge Ritchie était juge en chef de la cour d'appel du Nouveau-Brunswick lors du fameux procès des écoles de cette province. Son jugement dans cette cause a été maintenu par le Conseil Privé, et avouons-le, il a fallu que le savant magistrat fut bien convaincu de la différence des deux causes pour rendre dans la nôtre un verdict si différent du premier. Cette différence est toute dans le mot " or by practice," dans la clause 22 de l'Acte de Manitoba. Au Conseil Privé on se demandera le pourquoi de l'insertion de ces mots et partant l'intention du législateur et cette intention il ne manquera pas de documents pour la faire ressortir. On sait tout cela et on en appelle quand même. Qu'importe les frais, on attend autre chose de cet appel !

Il y aura probablement une élec-générale avant que le Conseil Privé n'ait rendu sa sentence et l'on essayera de faire de l'agitation, de faire oublier les turpitudes de l'administration en jetant en pâture à l'électorat cette question des écoles séparées sans se soucier des conséquences. Cette machination réussira-t-elle ? Auprès de quelques-uns certainement, mais pas auprès de la majorité.

Il y a des gens qui ont de drôles d'idées. Ils nous haïssent, sans nous connaître et croient faire œuvre méritoire en nous causant du tort, même en dépit de la justice et du bon sens. Deux protestants causaient ensemble lors du règlement de la question des Jésuites, l'un, un vieil écossais, n'avait pour argument que ces mots : " Je déteste ces Jésuits," (*I hate them Jesits*). Mais les connaissez-vous, lui réplique l'autre ? Pas le moins du monde, je n'en ai jamais vu un seul ! Il y a des protestants qui sont comme ce vieux. *They hate them catholics !* Pourquoi ? Ce n'est pas leur affaire. C'est sur cet élément intelligent que veut s'appuyer le gouvernement Greenway ; c'est un digne étai pour lui. Mais la majorité jugera autrement, car elle verra sa mauvaise foi, elle verra que ce n'est pas l'intérêt public qu'il a à cœur, ni la justice, mais seulement la conservation des banquettes ministérielles.

UNE BELLE CEREMONIE

Comme on le sait, dans le cours de l'été dernier, Sa Sainteté Léon XIII, qui malgré les soucis qui l'accablent, n'oublie rien, a voulu donner aux vaillants défenseurs du Saint Siège de 1869 et 1870, un témoignage de sa paternelle affection. A cet effet, Sa Sainteté faisait frapper une médaille commémorative de ces événements et chargeait le commandant des zouaves, le général de Charette, de distribuer ce souvenir.

La présentation des médailles aux zouaves de Manitoba a eu lieu ce matin, à la chapelle particulière de Sa Grandeur Mgr l'archevêque.

La cérémonie a été très imposante. Sa Grandeur Mgr l'archevêque a célébré la sainte messe immédiatement avant la distribution des médailles et des diplômes.

Dans une courte allocution, Sa Grandeur rappela la générosité des braves zouaves allant à Rome défendre la plus sainte des causes. Il parla en termes émus de l'amour de ces zouaves pour la personne vénérée de Pie IX.

Sa Grandeur fit ressortir l'action si directe de la Providence dans le choix du successeur de ce grand Pontife. La mort de Pie IX était regardée comme un désastre irréparable par ses enfants dévoués ; les ennemis de l'Eglise souriaient d'un rire satanique à la pensée de ce désastre probable ; mais le Saint Esprit, lui, souriait d'une joie divine à la pensée de l'élu qu'il choisissait pour diriger la barque de Pierre, et ce sourire divin a fait éclore les merveilles du pontificat de Léon XIII.

Les zouaves de Manitoba reçoivent leurs médailles le jour de la fête des Basiliques Saint-Pierre et Saint-Paul ; cette coïncidence leur sera précieuse en leur rappelant les visites nombreuses qu'ils ont faites à la grande Basilique vaticane, merveille de l'art chrétien, lorsque l'arme au bras, ils montaient la garde autour du tombeau des SS. Apôtres, auprès de la personne sacrée du successeur de Pierre, et celles qu'ils ont faites à la Basilique Saint-Paul, hors-les-murs, construite de nos jours, et qui, par sa grandeur, sa richesse, sa beauté le dispute, pour ainsi dire, à la Basilique Saint-Pierre.

L'Eglise n'oublie pas, et après vingt et un ans, Léon XIII fait frapper des médailles et les distribue aux zouaves de Pie IX pour leur dire l'amour, la reconnaissance et les bénédictions de l'Eglise, et pour leur dire que si des circonstances malheureuses les ont forcés d'échanger leurs armes pour les chaînes de la captivité, leur mérite n'en est que plus grand et leur gloire est épurée par l'épreuve.

Conservez, généreux zouaves, ajouta le pontife, le souvenir de votre séjour à Rome, au service du plus légitime des rois ; transmettez cet héritage à vos enfants, et que tous ceux qui sont les heureux témoins de cette intéressante cérémonie sentent naître dans leur cœur un redoublement de foi et de dévouement à la sainte Eglise et à son chef vénéré.

Puis les zouaves dont les noms suivent vinrent à tour de rôle s'agenouiller aux pieds de Sa Grandeur pour recevoir le souvenir de Sa Sainteté : M. A. H. Martineau, du Lac Manitoba ; Joseph Lecomte, de Saint-Boniface ; N. Bergeron, de Winnipeg, et M. E. Marion, de Saint-Jean-Baptiste, représentant de M. Edouard Parent, de Letellier.

Au chœur on remarquait le T. R. P. Allard, vicaire-général, M. l'abbé Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, M. l'abbé Rocan, secrétaire de Monseigneur, M. l'abbé Perquis, de Fannystelle, MM les abbés Gillis et Gauthier.

Parmi les laïques, l'hon. juge Dubuc, l'hon Sénateur Girard, son honneur le juge Prud'homme, son honneur M. le maire Prendergast, l'hon. Consul Taylor, M. le Vice-Consul Gauthier, MM. les conseillers Verge et Buron, Mde Lecomte, M. McColl, Dr et Mde Dr Lambert, M. et Mde H. F. Despars, M. et Mde Turenne, M. et Mde Prieur, M. et Mde Chénier, M. et Mde Phaneuf, M. et Mde Trudel, Melles Martin et McAuley, M. L. J. A. Lévêque, F. Jean, J. C. Auger, J. P. Prud'homme, E. Jean, Jos. F. Prud'homme, E. Bélanger, et quelques autres.

Hier soir les zouaves se réunissaient chez leur camarade M. Joseph Lecomte, et élisaient leurs officiers et adoptaient des résolutions qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

Voici les zouaves pontificaux de Manitoba et du Nord-Ouest :

Joseph Taillefer, de Round Lake ; A. H. Martineau, Lac Manitoba ; Edouard Parent, Letellier ; A. F. Martin, M.P.P., Saint-Boniface ; Joseph Lecomte, Saint-Boniface ; Narcisse Bergeron, Winnipeg ; Joseph Forget, Saint-François-Xavier ; Charles DeCazes, Edmonton ; J. E. Tétu ; M. Rivard, Saint-Laurent ; B. Dupuis, Saint-Joseph. M. A. F. Martin a été élu président, M. Joseph Lecomte, vice-président, M. Bergeron, secrétaire.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est nommé président honoraire de la section des zouaves pontificaux de Manitoba et du Nord-Ouest

Les résolutions suivantes sont adoptées :

Aime Dieu et va ton chemin.

" 1o. Les Zouaves assisteront en corps à la messe que Sa Grandeur l'Archevêque veut bien célébrer à l'occasion de la distribution des médailles *Bene Merenti*, que Sa Sainteté Léon XIII, dans sa bienveillance et sa sollicitude paternelles a daigné accorder aux Zouaves Pontificaux. Ce souvenir leur est bien précieux et ils profitent de l'occasion pour renouveler l'expression de leur amour pour la Sainte Eglise, sa cause sacrée et ce qui est tout un, son vicaire, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII.

2o. La section des Zouaves Pontificaux de Manitoba, se joint aux Zouaves Pontificaux du Canada pour remercier Sa Sainteté et par l'entremise de leur colonel, M. le général de Charette, elle désire solliciter sa bénédiction apostolique.

3o. Elle désire également remercier Monseigneur l'Archevêque d'avoir bien voulu pour donner plus d'éclat à la fête, distribuer lui-même le souvenir précieux de Léon XIII.

4o. Ces résolutions seront transmises à Mgr l'Archevêque, au général de Charette, et aussi aux journaux le " Free Press," " North-West Review " et au " Manitoba " pour publication."

Après l'assemblée, M. Lecomte invitait à une collation somptueuse ses confrères et quelques hôtes qui surent faire écouler agréablement les heures.

N. B.—Les zouaves nous prient de remercier en leur nom les personnes qui ont bien voulu assister à la cérémonie de ce matin.



RÉSIDENCE D'UN FERMIER, MANITOBA.—(Du *Western World*.)

JUGEMENTS DE LA COUR SUPREME

La Cour Suprême vient de rendre deux jugements importants dans des causes de Manitoba.

La première est celle de Bernardin vs La Municipalité de Nord-Dufferin. En 1884, un M. Grant signa avec la Municipalité un contrat pour bâtir un pont sur la rivière la Boyne ; dans la suite le contrat fut transféré à un nommé Bernardin. La corporation refusa de payer le prix du contrat sous le prétexte que le sceau officiel n'y avait pas été apposé. Le juge Bain donna gain de cause à la municipalité et la cour d'appel maintint sa décision. Son honneur le juge Dubuc, dissident La Cour Suprême a renversé les jugements des deux tribunaux de Manitoba et maintenu la demande de Bernardin L'énoncé des jugements a duré trois heures. Le juge Strong était dissident.

M. Osler, C.R., a fait remarquer que cette décision annulait plusieurs décisions des cours d'appel d'Ontario ; et que de plus, les tribunaux supérieurs n'avaient fait qu'arrêter la cause, sur une motion de non-matière à procéder ; que les juges n'avaient pas le pouvoir d'admettre l'appel ni de rendre jugement, qu'ils pouvaient seulement statuer sur la motion susdite, et il demande de retarder le jugement. Le juge en chef répondit à M. Osler qu'il devait accepter le verdict de la majorité des juges.

L'autre jugement Stephens vs McArthur intéresse surtout les marchands de la Puissance. Avant le 8 décembre 1888, Madell & Robson ouvrirent un magasin de papier-tenture et peinture au No. 239 de la rue Principale, Winnipeg. Vers la date susdite, la compagnie s'endetta de $800 à $900 chez F. Stephens et Cie, marchands d'huiles et peintures, et pour de plus petites sommes chez d'autres marchands. Les débiteurs ne faisant pas honneur à leurs engagements la maison Stephens et Cie décida de ne plus leur avancer sans garantie, et le 8 décembre elle se faisait donner une hypothèque (chattel mortgage) sur l'assortiment. La maison Stephens ignorait l'insolvabilité de Madell & Robson, et en première instance, le juge Bain décida que l'hypothèque avait été consentie pour acquiescer à une demande de garantir *boná fide* la créance de la maison Stephens

Plus tard deux autres maisons poursuivirent et saisirent le stock, Stephens intervenant, on lui répondit que lorsque l'hypothèque avait été donnée par Madell & Robson, étant insolvables, et que la dite hypothèque avait pour but de faire préférer la créance de Stephens, que lors même il n'y aurait pas eu telle intention, le résultat était le même en fait, et que la dite hypothèque était en conséquence nulle en vertu de l'acte concernant les cessions au bénéfice des créanciers.

Le juge Bain ici décida contre Stephens & Cie, la cour d'appel maintint sa décision. La Cour Suprême renverse les deux jugements et donne gain de cause à Stephens. Le juge Patterson, dissident.

VISITEURS DISTINGUES

Jeudi dernier, les membres de la chambre de commerce et de la Jobbers Union, de Duluth, sont arrivés à Winnipeg par un train spécial du *Great Northern*. Cette délégation avait d'abord décliné l'invitation, puis rendue à Grand Forks, N. D., elle était revenue sur sa décision, et mercredi soir un télégramme annonçait son arrivée pour jeudi matin, à 10 heures. Malgré le court délai laissé à leur disposition, le conseil de la cité, la chambre de commerce et un comité de citoyens de Winnipeg surent organiser une réception digne des hôtes distingués et de la Reine des Prairies. La délégation arrivait à Winnipeg avant l'heure annoncée et en conséquence, le comité de réception n'était pas à la gare. M. Smith, agent d'immigration, fit visiter aux délégués les magnifiques échantillons de nos ressources qui ornent ses bureaux. Il y avait matière à attirer l'attention de gens aussi pratiques.

Sur les entrefaites, le comité arrivait et conduisit ses hôtes à l'hôtel Clarendon où un déjeûner était servi, puis on visita la ville. Ceux de la délégation qui n'avaient pas encore vu Winnipeg ont été émerveillés de notre jeune cité.

Le soir, il y eut réception publique au Princess Opera House. Il y eut plusieurs discours. L'honorable consul Taylor fit, entre autres, un discours qui, comme toujours, a fait sensation. Peu de personnes connaissent aussi bien que le populaire consul, l'ouest de l'Amérique du Nord, tant canadien qu'américain.

Les visiteurs sont retournés par train spécial vendredi.

MONUMENT SHORT-WALLICK

Jeudi dernier a été dévoilé, à Québec, le monument en bronze, sculpté par Hébert, l'artiste canadien, à Paris, à la mémoire des deux victimes du grand incendie de Saint-Sauveur, le 16 mai 1889, le major Short et le sergent-major Wallick, de la Batterie B La ville de Québec, reconnaissante, élève ce monument à la mémoire de ces deux héros, martyrs du devoir et de leur dévouement.

Les autorités religieuses et civiles et militaires se sont rencontrées pour donner plus d'éclat à la cérémonie qui a été très imposante.

Le monument est un morceau d'art, digne de la réputation du célèbre artiste, Hébert, et un honneur pour les citoyens qui ont tenu à cœur de le faire élever.

Quelques mots de la mort des deux héros. Dans la nuit du 16 mai 1889, un incendie éclatait au faubourg Saint-Sauveur, et se propageait avec tant de rapidité que les brigades de pompiers, impuissantes à le maîtriser, réclamaient le secours de la garnison. Un détachement de la Batterie B, sous le commandement du major Short, se rendit immédiatement sur le théâtre du sinistre. L'on vit qu'il était de toute nécessité d'intercepter l'élément destructeur en le devançant, et les soldats, sous la conduite de leur vaillant commandant, commencèrent à démolir les bâtisses à l'aide de la poudre. Short et Wallick donnaient l'exemple, toujours les premiers ou les derniers, soit qu'il s'agissait d'aborder ou de quitter un poste périlleux. Malheureusement, en allant placer un baril de poudre dans une maison, l'explosion se produisit presqu'instantanément, et les deux braves soldats furent littéralement mis en pièces, Short particulièrement. Wallick ne survécut que quelques heures.

C'est en commémoration de cet événement qu'a eu lieu la fête de jeudi.

AUX CATHOLIQUES DE ST-CHARLES ET DE SPRINGFIELD

La ville de Winnipeg se trouve aujourd'hui dans de grandes difficultés au sujet du refus fait, l'an dernier, de payer les taxes aux écoles catholiques.

La décision de la cour suprême, au sujet de nos écoles, ouvre les yeux à beaucoup de gens, mais ne fait qu'embrouiller de plus en plus une situation préparée par l'aveuglement de ceux qui croyaient que les catholiques seraient seuls à souffrir de leur triste législation.

Les catholiques de Saint-Charles, ceux nouvellement incorporés dans la municipalité de Springfield, feraient bien de ne pas payer avant que les autorités municipales ne reconnussent leurs droits au sujet de leurs écoles.

COMMUTATION DE SENTENCE

Le jeune Pattenden condamné à la peine de mort à la dernière session des assises criminelles de Winnipeg, vient d'obtenir une commutation en l'emprisonnement pour la vie. Il devait être pendu ici le 18 décembre prochain. Ce pauvre malheureux n'a que 17 ans. Le crime pour lequel il a été condamné est le meurtre d'une femme chez laquelle il travaillait, dans des circonstances qui rendent indubitables la préméditation de sa part. De nombreuses pétitions ont été transmises au ministre de la justice en sa faveur.

Nouvelles Religieuses

Samedi à 8 heures, à la cathédrale. MM. les abbés Lavigne et Gauthier seront promus à l'ordre du diaconat.

MM. les abbés Fillion, de Saint-Jean-Baptiste et Perquis, de Fannystelle, sont en cette ville.

Le général de Charette a adressé, à l'occasion de l'anniversaire de Mentana, à tous les zouaves pontificaux aujourd'hui disséminés dans le monde entier, une lettre dans laquelle il les invite à célébrer l'anniversaire de Mentana avec plus de solennité qu'à l'ordinaire.

" Je vous prie donc, écrit-il, de vous réunir par groupes autant que possible, et de faire dire une messe pour le repos de l'âme de tous les soldats tombés à Mentana, le 3 novembre 1857 pour la défense du Saint Siège.

" Comme à tous nos anniversaires, une messe sera dite en la chapelle des zouaves, à la Basse-Motte.

" Chaque zouave qui ne pourra pas se joindre à un groupe devra faire dire une messe dans l'église de sa paroisse.

" Vive Léon XIII, pontife et roi !

" CHARETTE "

A la suite de cette lettre, M. le comte Le Gonidec, député, a invité les zouaves pontificaux, en résidence à Paris, à assister à une messe qui a été dite le 3 novembre, à Notre-Dame des Victoires, par le P. Bailly, ancien aumônier du régiment.

Choses et Autres

La cour suprême n'a pas encore rendu jugement dans l'affaire de la contestation d'élection de Lisgar, mais dans celles de Bernardin vs. North Dufferin, et Stephens vs. MacArthur, l'appel est maintenu dans ces deux causes et les décisions des cours inférieures sont renversées.

M. S. E. Dawson, éditeur de Montréal, a été nommé imprimeur de la Reine, en remplacement du colonel Chamberlain, mis à sa retraite.

Les étudiants de Montréal ont eu quelques démêles avec la police, au sujet de certaines parades et chants dans les rues. Il y a eu quelques arrestations Les étudiants ont été admis à caution, et tout semble s'être arrangé pour le mieux.

Il y a eu 43 faillites cette semaine au Canada, contre 37 la semaine dernière, et 37 la semaine correspondante, l'an dernier. Le nombre total depuis le premier janvier à aujourd'hui est de 1,557, contre 1,369 l'an dernier.

On prétend avoir découvert une mine d'or à Peverill, N.-E., et les frères Heffier ont acheté 36 acres de terrain à cet endroit. On rapporte aussi qu'on a découvert de l'or à Wagamatlook, C A., où un Américain a acquis 150 acres de terrain.

Toutes les manufactures de sucre de betteraves de l'Amérique sont maintenant en pleine opération et les résultats qu'on obtient partout sont très satisfaisants. La saison a été beaucoup plus favorable pour la betterave que l'an dernier, et avec la prime de 2 cts par livre, cette industrie promet de devenir assez payante pour qu'on s'attende à un engouement général l'an prochain pour la culture de la betterave.

Plusieurs usines seront probablement construites aux Etats-Unis. Celle de Farnham donne d'excellents résultats, et il est probable que celle de Berthier fonctionnera l'an prochain.

Les français de Boston ont donné hier un banquet à l'hon. W. Laurier, chef de l'opposition. Edmunds et Blaine avaient promis d'être présents, disent les dépêches.

L'hon M. Duhamel, commissaire des Terres de la Couronne, a donné instruction à ses avocats de poursuivre le journal *Le Monde*, qui a insinué que M. Duhamel était l'inspirateur d'un article publié dernièrement dans *Le National*, dénonçant en termes sévères la conduite de son honneur le lieutenant-gouverneur Angers.

On mande de Toledo, Ohio, que le trésorier Turner, de la chevalerie du Travail, est en déficit de plus de $30,000 dans ses livres de la société.

AVIS

Avis est par les présentes donné que personne n'a la permission de prendre du bois sur les terres de la Mission. Par conséquent, si quelqu'un est vu à en prendre, il peut être considéré comme l'ayant volé.

4 ins 18.11.89

AVIS est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

W. H. CULVER,
Solliciteur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891.

jno 19.8.91

AVIS.

L'assemblée annuelle de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Cartier aura lieu le quatorze décembre prochain à une heure de l'après-midi, à Saint-Norbert, dans la bâtisse de l'exposition.

Le secrétaire-trésorier sera présent et recevra les souscriptions de midi à une heure.

Les comptes de la dite société seront expliqués ; puis les membres auront à élire des directeurs et un auditeur.

C. H. PACAUD,
Sec.-Trésorier.

9 nov. 1891.

1i 18.11.91

AVIS est donné par le présent que James Wright, de Donald, dans la province de la Colombie-Britannique, conducteur de chemin de fer, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Sarah Ann McDougald, pour cause d'adultère et de désertion.

WILLIAM R. WHITE,
Solliciteur du requérant.
Par GEMMILL ET MAY,
Ses agents à Ottawa.

Daté à Pembroke, ce 9me jour de septembre A.D. 1891. 27i 14.10,91

Chronique Locale.

—L'hon. M. LaRivière et M. l'abbé Beaudry sont attendus demain matin.

—Lisez l'annonce nouvelle de M. Régis Peloquin. Téléphone 262. Winnipeg.

—Pour un habillement à bon marché, allez chez C. A. Gareau, 324 rue Principale, Winnipeg.

—La contestation de l'élection de M. Ross, député de Lisgar, vient d'être renvoyée avec frais contre l'appelant.

- Un jeune allemand du nom de Georges Mack, vient de peindre et décorer gratis la chapelle de l'hôpital de Saint-Boniface.

—Nous apprenons que l'appel dans la cause Ashdown vs *Free Press* vient d'être refusé avec frais contre l'appellant Ashdown.

—Nous regrettons d'apprendre que la maison de M. F. Poitras, de Saint-Vital, ait été la proie des flammes hier soir. Nous n'avons pas encore de détails.

—L'honorable juge Wetmore annonce par un avis public, inséré dans une autre colonne, qu'il a été nommé commissaire dans l'affaire des deux Herchmer de la police à cheval, et fixe certains délais dont les intéressés feront bien de prendre connaissance.

—Pour un bon pardessus ou un casque en fourrure allez chez C. A. Gareau, 324 rue Principale, Winnipeg.

—Il y aura le 23 courant, à l'occasion du 40me anniversaire du sacre de Mgr l'archevêque, une séance dramatique et musicale, à la grande salle du Collège, donnée par les élèves. Portes ouvertes à 7 30 heures p.m. Billets, 25 et 50 cts, en vente chez M. Verge, M. Pelletier et au Bureau de Poste.

—M. David Joyal doit aller s'établir à Saint-Pierre-Jolys, et il offre en vente sa maison et son lot de la rue Notre-Dame, Saint-Boniface. La maison est très chaude. Il y a une bonne cave sèche et à l'épreuve de la gelée. Elle peut contenir 100 minots de patates

Vente à bon marché, termes des plus faciles. S'adresser à M David Joyal.

—Si vous voulez avoir un pardessus en serge noire ou en imitation de mouton, à bon marché, allez chez C A. Gareau, 324 rue Principale, Winnipeg.

—La glace sur la Rivière Rouge en face de la ville est prise depuis la nuit de dimanche. Elle est assez forte pour les piétons, cependant nous ferons remarquer, qu'il est aux environs de l'usine de la lumière électrique un espace assez considérable, très-dangereux, qu'ils feront bien d'éviter. Que l'on passe en haut ou quelques arpents plus bas que cette usine. Nous le répétons cet endroit est très dangereux.

Chronique de la Province.

Saint-Laurent,

17 nov.—M. et Mme Alexis Philion sont partis la semaine dernière pour Devil's Lake. Ils doivent passer l'hiver avec M. et Mme Albert Philion.

—Une nouvelle famille est venue accroître notre population française. M et Melle Sylvestre, qui les avaient précédés de quelques mois, ont été rejoints par leurs parents accompagnés d'une autre fille et d'un autre jeune garçon.

Saint-Jean-Baptiste,

16 nov.—Il nous est arrivé la semaine dernière trois familles du Dakota du Sud, M. B. Côté, sa famille, son fils J. Côté et A. Rouleau, son beau-frère. Ils ont amené leurs bestiaux, leur matériel de ferme, leur ménage et ils vont acheter incessamment. M. Côté, père, était venu visiter la paroisse précédemment. Ils viennent de Clarke, S. D.

—L'on parle de l'établissement d'un cercle agricole dans notre paroisse, rien ne serait plus désirable, puis la population de Saint-Jean-Baptiste est assez considérable pour trouver un nombre plus que suffisant de membres actifs. Ces institutions ont eu des résultats étonnants ; ils ont contribué à faire disparaître des campagnes, la routine, ce fléau de nos champs, et mis à la place le progrès, l'agriculture raisonnée. Nous avons tout à gagner de ces cercles.

Echos du Nord-Ouest.

Battleford

6 nov.—M. le Directeur.—Seriez vous assez bon d'accueillir, pour la rédaction, les quelques notes que je vous transmets aujourd'hui à l'occasion de la première visite de Mgr A. Pascal à Battleford.

Le 21 octobre dernier, Mgr Pascal, évêque de Monsinopolis, vicaire apostolique de la Saskatchewan, était attendu à Saint Vital de Battleford. L'église était décorée à l'intérieur comme aux grands jours de solennité ; hommes et femmes y avaient travaillé avec la plus parfaite entente et la meilleure volonté du monde : verdure, mottos, inscriptions, rien ne fit défaut. L'autel était richement paré, et le dais élevé par les dames ne laissait rien à désirer. Sur le fond se dessinait une barque contenant un pêcheur qui jette ses filets à la mer ; un peu au-dessus de la scène, se lisait en lettres d'or la devise de Mgr Pascal : *In verbo autem tuo laxabo rete*, et le tout était surmonté de la devise des Oblats.

A l'extérieur flottaient, au haut du clocher, les drapeaux pontifical, français et anglais. Le devant de l'église était tapissé de verdure entremêlé de petits drapeaux et de mottos. De l'église à la résidence du prêtre se dressaient deux rangées d'épinettes au sommet desquelles flottaient au vent des drapeaux de diverses couleurs. Au-dessus de l'arche, encadrant la porte d'entrée de la résidence du missionnaire, se faisait remarquer une inscription de bienvenue en lettres d'or. A 2 hrs p.m, plusieurs drapeaux ayant été hissés ci-et-là dans Battleford, les RR. PP. Cochin et Vachon, O.M.I., vont, suivis d'un grand nombre de voitures, au-devant de Monseigneur, jusqu'à 12 milles sur l'ancien chemin de Carlton, qui longe au sud la Saskatchewan. Citons parmi ceux qui se portèrent à la rencontre de Monseigneur, MM. D. Arcand, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Battleford ; W. Latour, vice-président ; A. T. Berthiaume, surintendant des travaux publics ; le Dr L. A. Paré, T. Dewon, B. Prince, A. Prince, A. Pomerleau, C. Gingras, A. Arcand, O. L'Heureux, J. Dandelin, etc., etc. A $5\frac{1}{2}$ heures, l'église s'illumine et la cloche sonne à toute volée, anonçant l'arrivée de Monseigneur. Le R. P Bigonesse est à la porte de l'église pour accueillir Monseigneur qui entre dans la maison de Dieu, adresse d'une voix émue dans les deux langues, des paroles de remerciement à tous ceux qui ont bien voulu lui faire escorte, bénit l'assistance et donne la bénédiction du T. S. Sacrement pendant laquelle le R. P Cochin et M. Boyle, de la Police Montée, jouent à la perfection les plus beaux morceaux, l'un sur l'harmonium, l'autre sur le violon.

Les 22, 23 et 24, Monseigneur visite, en compagnie du R. P. Cochin, les réserves des sauvages, à Sweetgrass, Thunderchild et Poundmaker. Inutile de dire que la joie fut générale parmi les sauvages de voir le grand Prêtre (Kitji ayamihewigimi) leur faire une visite. Monseigneur a pu constater par lui-même que le très grand nombre des sauvages sur ces réserves sont catholiques et sont attachés aux prêtres catholiques. Le 25, Sa Grandeur officie pontificalement dans l'église de Saint-Vital, Battleford ; elle est assistée des RR. PP. Lecoq, Bigonesse et Vachon, O.M I. tandis que le R. P. Cochin, M. A. Bétournay, de passage à Battleford, et M. Boyle, tous musiciens de renom, sont à la tribune pour y faire chant et musique. Assistance nombreuse. A la fin de la messe, Monseigneur adresse la parole aux enfants qui ont fait en ce jour leur première communion, y ajoute quelques mots pour tous et donne la confirmation à 24 personnes, jeunes pour la plupart. A l'issue de la grand'messe, une adresse richement décorée pour la forme et touchante quant au fond, est présentée à Sa Grandeur à la porte de l'église, au milieu d'une foule de catholiques qui avaient rempli l'église. L'adresse a été lue par M. D. Arcand, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, assisté de M. W. Latour, vice-président, et de M. O. Noël, secrétaire. Voici cette adresse :

A Sa Grandeur Monseigneur Albert Pascal, D.D., O.M.I., Evêque de Monsinopolis, Vicaire Apostolique de la Saskatchewan.

Monseigneur,

L'Eglise poursuivant sa marche triomphale à travers les siècles, s'en va toujours de par le monde, travaillant sans cesse à gagner des âmes à Dieu.

Nous voyons ses ministres dans les plaines de l'Orient secouant les générations immobilisées par le fatalisme de Mahomet ; nous les voyons dans les brûlantes contrées de l'Afrique arrachant les idoles de leurs trônes séculaires ; nous les voyons sur les froides solitudes du nord de ce continent, traçant le signe de la croix sur les lacs et les rivières glacés : C'est là surtout dans ces immenses prairies de neige que la marche de l'Eglise est glorieuse, car là, bien qu'on refuse au missionnaire le martyre qui met au front une couronne immortelle, et, qu'on lui donne tous les jours des souffrances indicibles, il vole toujours à la conquête des âmes arrosant chacune de ses victoires de ses sueurs et quelques fois de san sang ; et, c'est là, Monseigneur, dans ce tombeau vivant que vous avez enfermé le printemps de votre vie · c'est là que vous avez immolé à Dieu les plus belles années de votre existence, portant l'amour dans ces glaces et la vie dans cette mort.

Permettez-nous donc Monseigneur, de vous offrir avec toute la conviction de nos âmes et l'ardeur de notre foi, l'hommage de notre admiration et de saluer en vous un des porte-étendards de la religion, un des champions du Christ.

Monseigneur, c'est sur cette terre inhospitalière d'Athabasca qu'il y a dix-sept ans votre nacelle confiée au souffle de la Providence arbordait pour la première fois. Vous quittiez alors votre patrie sans arrière-pensée, vous laissiez votre mère sans lui dire adieu, brisant ainsi deux cœurs à la fois pour Jésus. Vous ne deviez plus revoir les rives fleuries de la France ni le doux lieu de votre naissance ; Dieu acceptait le brisement de votre cœur et se réservait de vous récompenser de votre sacrifice.

Le temps de la récompense est venu. *Spiritus spirat ubi vult*, l'esprit souffle là où il veut.

Naguère au loin dans cette chère mission de la Nativité, au milieu de vos bons sauvages, Dieu allait vous chercher et vous conduisait par la main au sein de la civilisation et vous disait par la bouche de son représentant sur la terre d'offrir votre front à l'huile sainte des Pontifes.

A cette nouvelle l'épouvante s'empare de vous, votre cœur se trouble, nous l'avons appris, vous avez pleuré comme Jésus au jardin des olives, demandant que ce calice passa loin de vous.

Dans votre pensée Monseigneur, ce n'était pas au Thabor que vous montiez, c'était le calvaire que vous alliez gravir ; cette mitre qui couvre votre tête c'était une couronne d'épines s'enfonçant douloureusement dans votre chef ; cette crosse, emblême du commandement, c'était un glaive qui vous brûlait les mains ; vous avez pleuré Monseigneur, nous l'avons appris, mais ces larmes que vous avez versées ce sont des perles précieuses que nous avons recueillies et enchassées dans notre cœur.

Vous avez pleuré Monseigneur, et nous nous sommes réjouis. Nous nous sommes rejouis car la renommée devançant votre venue nous disait qu'il fera bon vivre sous votre houlette. A la nouvelle que nous avions un père, un pasteur, un sentiment d'allégresse nous a fait tressaillir de bonheur ; et comme autre fois sur les eaux et les plaines de la Judée à la naissance du Sauveur du monde, un souffle régénérateur a passé sur nos terres, Monseigneur, puisse l'amour, le dévouement de vos missionnaires, la soumission de vos ouailles sécher vos larmes.

Puisse Votre Grandeur être heureuse sous le fardeau de l'épiscopat toujours, toujours.

Puisse Votre Grandeur être contente de nous catholiques de Battleford toujours, toujours. C'est le souhait de nos cœurs en vous disant *ad multos annos*.

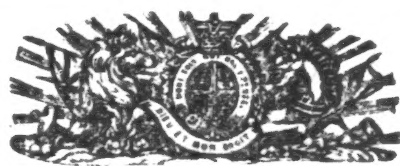
Mgr Pascal remercie en termes bien sentis. Il dit qu'il est plus Canadien qu'on ne pense, ayant déjà passé plus d'années de sa vie en Canada qu'en France, son pays natal ; que c'est en Canada, dans l'extrême Nord, qu'il a passé 18 ans à l'évangelisation des sauvages ; que son désir avait été de mourir au milieu des sauvages de McKenzie. Mais que puisque la Divine Providence l'a voulu placer dans un nouveau champ de labeur et lui confier le district de la Saskatchewan, il veut bien dépenser le reste de ses forces et de son existence pour ceux qui lui ont été confiés. C'est eux désormais qu'il veut aimer jusqu'à la mort, de tout son cœur et sans distinction de nationalités.

Dans l'après-midi du 25, plusieurs catholiques viennent rendre visite à Monseigneur. Le soir, à 7 heures, Sa Grandeur chante ellemême les vêpres. Après vêpres, le R. P. Lecoq, O.M.I, de Saint-Louis de Langevin, qui était venu conduire Monseigneur jusqu'à Battleford, donne avec succès un sermon sur la Foi, puis bénédiction du T. S. Sacrement donnée par Monseigneur. Après la bénédiction, une adresse est présentée à Sa Grandeur, en anglais, par les catholiques parlant l'anglais. C'est M. W. J. Scott qui est chargé de la lire Monseigneur y répond en disant que sa nouvelle charge est lourde, que néanmoins il est plein de confiance de trouver parmi eux des hommes qui l'aideront à faire le bien par le bon exemple et la soumission à la Sainte Eglise.

Le 26, à 2 heures p.m., Monseigneur, accompagné des RR PP. Lecoq, Bigonesse, Cochin et Vachon, et de MM. J. McDermott et W. Latour, syndics, puis de M. O. Noël, visite l'école de Saint-Vital, de Battleford, tenue par Melle O. Dorval. Deux adresses en français et anglais sont présentées, puis chant. L'assistance est nombreuse. Sa Grandeur est frappée de la bonne tenue des élèves ; il admire le talent de Delle O. Dorval pour diriger une école composée de diverses nationalités, et si nombreuse. Aussi elle ne peut s'empêcher de laisser des mots d'éloge en sa faveur sur le livre des visiteurs. Le reste de l'après-midi et toute la journée du 27 sont employés par Sa Grandeur à visiter les différentes familles à proximité de l'église. Inutile de dire que l'illustre visiteur reçut partout le meilleur accueil et laissa chez tous une douce impression de bonheur.

Enfin, le 28 est le jour fixé par Sa Grandeur pour retourner, en compagnie du R. P. Lecoq au Lac des Canards. Les RR. PP. Bigonesse et Vachon reconduisirent Sa Grandeur jusqu'à la première station, à vingt milles de Battleford, trop heureux de jouir encore pendant quelques heures de la présence de Monseigneur.

Enfin, il faut se séparer, et l'illustre visiteur bénit ses prêtres et continue son trajet, faisant espérer encore sa visite pour l'année prochaine.



DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et endossées " Soumissions pour Appareil de Chauffage à l'eau chaude, Régina, Assa.," seront reçues jusqu'à lundi le 30 courant, pour le posage d'un appareil de chauffage à l'eau chaude, dans les bureaux du gouvernement à Régina, Assa.

L'on peut se procurer les plans et devis, les formules de soumission et tous les renseignements nécessaires à ce département, au bureau du secrétaire des travaux à Régina, Assa., après lundi le 16 courant.

Les soumissionnaires sont notifiés que leurs soumissions ne seront pas prises en considération à moins d'être dressées sur des formules imprimées, et signées de leur signature ordinaire.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant net qui y sera inscrit. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat ou s'il ne l'exécute pas intégralement ; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 11 nov. 1891. } 2i 18.11

NAISSANCE

BEAULIEU—En cette ville, le 17 courant, Madame Thomas Beaulieu, un fils.

MUNICIPALITE RURALE DE LaBROQUERIE.

Vente de terres pour arrerages de taxes

AVIS est par le présent donné, que jeudi, le 10 décembre prochain, à 1 hr. p m., au bureau de George Fortin, avocat, No. 366 rue Principale, Winnipeg, seront vendus pour arrérages de taxes les terrains dont la liste a été publiée dans l'édition hebdomadaire du " Manitoba Free Press," du 5 courant et dans le numéro de la Gazette Officielle de Manitoba du 7 courant

THÉOPHILE PARÉ,
Sec.-Trésorier,
Municipalité Rurale de LaBroquerie.
Sainte-Anne, 13 novembre 1891. 18.11

AVIS.

Avis est par les présentes donné, que moi, l'honorable Edward Ludlow Wetmore, un des juges de la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, ai en vertu d'une commission à moi adressée, été nommé commissaire pour étudier et prendre connaissance des plaintes contre la conduite du Commissaire Herchmer, de la Police à Cheval, et de l'Assistant Commissaire Herchmer, de la même force, depuis leur nomination aux positions qu'ils occupent respectivement ; ces plaintes devront être proférées devant moi par écrit, dans le délai que je fixerai et rendrai public au moyen de tel mode d'annonce que je croirai suffisant J'ai fixé la période entre ce dixième jour de novembre et le dix-neuvième jour de décembre prochain, comme le délai sous lequel les plaintes seront proférées. Ces plaintes devront être par écrit et contenir un exposé clair et précis de l'acte ou de l'omission dont il y aura plainte, avec date et lieu et une liste des témoins à entendre, l'indication de leurs domiciles respectifs.

Il est suggéré d'accompagner chaque plainte d'un nom ou d'une adresse postale où l'avis nécessaire pourra être expédié.

Les plaintes devront être proférées devant moi à Moosomin.

Après la réception de toutes les plaintes, les dates et endroits où s'en fera l'enquête seront fixés.

Daté à Moosomin le dixième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-onze.

3i 18.11.91

SI jamais vous désirez annoncer quelque article, écrivez à GEORGE P. ROWELL & CIE, No. 10, Rue Spruce, New-York.

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

MM. FRANÇOIS CARRIÈRE, jr., et ROGER CARRIÈRE ont ouvert une *Ecurie de Louage et de Pension* sur la

RUE DUMOULIN, AUX ANCIENNES ÉCURIES PÉLISSIER.

Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien les encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

CARRIÈRE & FRÈRES,
1a 4.2.91 Rue Dumoulin.

LA BANQUE MOLSON.

INCORPORÉE D'APRÈS UN ACTE DU PARLEMENT EN 1855.

Capital, tout payé - - - -	$2,000,000
Fond de réserve - - - -	1,100,000

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

DIRECTEURS :

John H. R. Molson, Président.
R. W. Shepherd, Vice-Président.
S. H. Ewing, W. M. Ramsay, H. Archibald.
S. Finley, Sir D. L. Macpherson, K.C M.G.
F. Wolferstain Thomas, Gérant Général,
A. D. Durnford, Inspecteur.

SUCCURSALES :

Aylmer, Ont,	Montréal,	St. Hyacinthe, Q.
Brockville,	Morrisburg,	St. Thomas, Ont
Clinton,	Norwich,	Toronto,
Exeter,	Owen Sound,	Trenton,
Hamilton,	Ridgstown,	Waterloo, Ont.,
London,	Smith's Falls,	West Toronto Jc
Meaford,	Sorel, P.Q.,	Woodstock, Ont.

SUCCURSALE DE WINNIPEG.

Une succursale de cette banque a été ouverte le 2 janvier 1891, pour la transaction d'affaires générales de banque, dans la bâtisse actuellement occupée par la compagnie dite *Manitoba Mortgage & Investment Co.*, avenue du Portage, Winnipeg. Patronage sollicité.

WM. G. NICHOLLS,
Gérant.
j1 j.7.1

Dr Alex. F. D'Eschambault,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

LICENCIÉ DES PROVINCES DE QUÉBEC ET MANITOBA.

Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.

Consultations à toute heure.

TÉLÉPHONE No. 607. 1a 5 3 90

LES personnes qui désirent des informations au sujet d'annonces feront bien de se procurer une copie du " Livre des annonceurs " de 300 pages à $1 00 le volume. Expédié franco sur réception du montant ci-dessus. Ce livre est une compilation soignée du directoire des journaux américains, les plus en vogue ; donne la circulation de chacun, nombre d'informations au sujet des taux et autres questions se rattachant aux annonces. Adresser *Rowell's Advertising Bureau, 10 Spruce St. New-York.*

BRAULT & CIE

Successeurs de Radiger & Cie

Marchands de Vins et Liqueurs

477—RUE MAIN, WINNIPEG—477

P. BRAULT & CIE désirent donner avis aux lecteurs du *Manitoba* qu'ils ont succédé à la maison si ancienne et si avantageusement connue de RADIGER & CIE. Ils espèrent que les agrandissements et améliorations de leur maison, leur attirera une bonne proportion du commerce de Saint-Boniface et autres paroisses françaises.

L'ASSORTIMENT EST CONSIDÉRABLE ET VARIÉ. BAS PRIX.

21.10.91

—NOUVELLES—

MARCHANDISES D'AUTOMNE !

Pour vos achats d'hiver, en fait de nouveautés et de lingerie pour Messieurs venez nous faire une visite.

Nous avons des marchandises pour satisfaire tous les goûts.

Avantages spéciaux dans les lignes suivantes :

COUVERTES, FLANELLES, CHALES,

CASQUES EN FOURRURES,

Pardessus, Pantalons, Gants et Mitaines, Etc., Etc.

WM. BELL,

VIS-A-VIS LE N. P. HOTEL,

Rue Principale.

25.4.91

Nouvelles Importations !
Nouvelles Importations !

Pour vos Marchandises Seches allez chez F. E. Verge.

Pour vos Hardes allez chez F. E. Verge.

Pour vos Fourrures allez chez F. E. Verge.

Pour vos Chaussures allez chez F. E. Verge.

LE BON MARCHÉ PAR EXCELLENCE.

UN SEUL PRIX.

Au Pavillon Francais. 8 10 90 **Saint-Boniface.**

AGRICULTURE

LE BLÉ DU GLOBE

(La *Minerve*)

Le blé entre pour une si large part dans la consommation alimentaire qu'il mérite qu'on s'en occupe. Les calculs que nous faisons aujourd'hui, s'appuient sur des statistiques officielles et offrent un grand intérêt d'actualité par leur exactitude et leur autorité.

Le ministère de l'agriculture à Washington publie le tableau suivant qui donne aussi approximativement que possible le total de la production de blé dans chaque pays producteur du globe. Le minot de Winchester est pris comme base de calcul.

	Minots.
Amérique du Nord—	
Etats-Unis	399,262,000
Canada	39,231,412
	438,493,412
Amérique du Sud—	
République Argentine	41,703,412
Chili	18,567,300
	60,271,043
Europe—	
Autriche	51,440,667
Hongrie	165,345,000
Belgique	19,573,075
Danemark	5,776,512
France	338,902,124
Allemagne	94,899,840
Grande Bretagne	75,666,617
Irlande	2,639,399
Grèce	12,378,240
Italie	126,610,746
Pays Bas	6,189,120
Portugal	8,252,160
Roumanie	63,954,240
Russie	197,739,200
Pologne	22,343,125
Serbie	10,315,200
Espagne	70,143,360
Suède	3,956,015
Norwège	412,608
Turquie	37,134,720
Asie—	
Inde	235,345,600
Asie Mineure	37,134,720
Perse	22,693,440
Syrie	12,378,240
	307,552,000
Afrique—	
Algérie	22,693,640
Colonie du Cap	3,714,472
Egyte	8,252,160
Tunis	4,256,250
	38,915,322
Australasie	42,480,131
Total	2,263,889,552

A ces chiffres, nous devons ajouter ce que produisent le Japon, le Mexique et les petites républiques du Sud. En 1889, le Japon seul rendait 16,491,745 de minots de blé. Nous arrivons donc comme estimation complète pour le monde entier, au grand total de 2,250,000,000 de minots, cette année.

Le percentage de la production par continent, était, en 1890, de :

	Par cent.
Europe	58.0
Amerique du Nord	29.0
Asie	15.0
Amérique du Sud	3.3
Australasie	2.0
Afrique	1.7

On évalue, d'après des renseignements puisés aux meilleures sources à 300,000,000 de minots de blé, le déficit de l'Europe, en rapport avec sa consommation. Disons que l'Afrique, l'Asie, l'Australie et l'Amérique du Sud pourront fournir 75,000,000 de minots. Restera à savoir si l'Amérique du Nord sera en état de combler le vide, soit 225,000,000 de minots.

La production du blé par acre et le rendement total des Etats-Unis durant les quatre dernières années, a donné :

	Proportion.	Minots par acre.	Rendement total.
1887	37,541,783	12 1	456,329,000
1888	37,336,138	11 1	415,868,000
1889	38,123,859	12.9	490,560,000
1890	36,087,154	11.1	399,262,000
Proport.	37,297,234	11.8	440,505,000

Le bulletin du mois d'octobre préparé à Washington attribue au rendement de 1891, une proportion de 15 minots par acre, aux Etats-Unis ; ce qui équivaudrait à un total de 570,000,000 de minots pour l'année actuelle. Faisant part de la déperdition et des erreurs de mesure, le chiffre de 550,000,000 serait celui qui se rapprocherait le plus de la vérité.

Or les exportations ont été pour les quatre ans qui viennent de s'écouler comme suit :

	Minots.
1886-87	153,804,970
1887-88	119,625,364
1888-89	88,600,763
1889-90	109,430,467
Proportion	117,865,361

Les Etats-Unis pourront donc disposer, en 1891, de 200,000,000 de minots de blé, sans exagérer les estimations et si l'on tient compte du surplus de cette année.

Et le Canada ? D'après le rapport du ministère de l'Agriculture à Ottawa, on trouve, depuis quatre ans :

	Minots.
1886	3,238,791
1887	3,910,329
1888	1,034,219
1889	940,030

Comme on peut le constater, le rendement de blé au Canada, en 1889 et 1890, a été égal à la consommation. Mais, cette année, la récolte dépasse toutes les récoltes précédentes. La province d'Ontario, seule, a un surcroît de production qu'on peut évaluer à 7,500,000 minots de plus qu'en 1890 et 1891, qui n'ont donné que 21,951,288 et 30,437,552 minots respectivement.

Prenant en considération l'agrandissement des champs de culture à Manitoba et l'accroissement qui en résulte dans la production moyenne par acre, le rendement total excèdera, dans cette province, celui de 1890 d'au moins 8,000,000 de minots. Le Canada sera, conséquemment, en mesure d'exporter, en Europe, quinze ou quinze et demi de minots de blé.

Le déficit européen de 225 millions de minots de blé se trouvera ainsi à peu près comblé par les 215½ millions que l'Amérique du Nord seule pourra fournis à l'exportation.

Comme conclusion, l'Europe n'a pas à s'alarmer outre mesure. Elle pourra facilement parer à la différence par la substitution d'autres céréales de consommation Le blé sera néanmoins plus cher, et les vieux pays auront à verser leur or, comme ils ont déjà commencé à le faire, entre les mains des peuples plus jeunes de l'Amérique du Nord.

QUELQUES CONSEILS

Les vrais moyens pour le cultivateur de rester toujours pauvre : sous ce titre, je vois ce qui suit dans le *Farmer's Advocate :*

" Essayer à cultiver plus d'arpents de terre qu'il ne peut raisonnablement entretenir en bon état ; cultiver avec de mauvais instruments aratoires ; acheter aux encans publics ce dont il n'a pas besoin, pour la raison que c'est bon marché ; persister à élever de mauvais animaux sachant bien cependant qu'un mauvais animal mange autant qu'un bon ; flâner dans les hôtels, les magasins du village, alors que des travaux pressants l'attendent chez lui ; laisser le ruisseau charrier à pleins bords l'engrais liquide qui s'échappe du tas de fumier ; laisser les animaux se nourrir au *meulon* de foin, cela épargne un peu de trouble, mais occasionne un grand gaspillage ; laisser les instruments aratoires exposés à toutes les intempéries et négliger de les réparer à temps ; laisser la ferme s'éprendre en mauvaises herbes, en broussailles de toutes sortes ; planter un verger et croire que c'est tout ce qu'il faut faire pour avoir des fruits ; enfin engager un maître d'école au rabais et croire que l'instruction n'est pas nécessaire.

***

Le cultivateur qui tient à avoir un bon troupeau de moutons doit se défaire à l'automne des brebis trop vieilles ou sans valeur ; il doit aussi veiller à ce que ses moutons n'endurent pas les pluies froides de la mauvaise saison ; le moyen le plus sûr de bien hiverner ses bêtes c'est de les tenir en bon état dès l'automne.

***

Terminons par une curieuse expérience qu'a faite cet été un cultivateur américain très distingué. Il tint une paire de chevaux à herser pendant quatorze jours une pièce de terre qu'il voulait ensemencer en blé ; vû la grande sécheresse du printemps dernier, il pensait avec raison par ces hersages répétés pouvoir retenir dans le sol assez d'humidité pour empêcher l'engrais artificiel qu'il avait répandu sur son terrain de brûler sa semence. Quel fut le résultat de tout le travail ? C'est que cette pièce de terre qui rapportait avec un soin ordinaire de 25 à 28 minots par arpent produisit cet été 43 minots. Le proverbe qui dit qu'un bon ameublissement vaut le fumier est donc vrai.